



AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES

ASSOCIATION DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES

A *comme AVANT-GARDE*

- Une vision moderne de la profession. Nos thèmes de combat d'hier sont les réalisations d'aujourd'hui
- Deux aiguillons : la section Jeunes Avocats, la section Internationale.

C *comme CONVIVIALITÉ*

- Une culture du dialogue non dogmatique, une pépinière d'élus au service des Ordres et du CNB, un tissu d'événements régionaux et nationaux favorisant les rencontres et échanges d'expériences.

E *comme EXCELLENCE*

- Une expertise reconnue, des commissions scientifiques dans l'ensemble des branches du droit, des actions de formation, une Revue conçue pour l'utilité des praticiens.

**Trois excellentes raisons pour nous rejoindre si vous
vous sentez « l'esprit ACE ».**



L'ACE est présidée par **Pierre LAFONT**, avocat au Barreau de Montpellier, depuis janvier 2008

L'ACE, association ayant statut de syndicat professionnel, est le pôle d'attraction des avocats qui se consacrent de manière significative au droit des affaires, en tant que conseils ou sur le terrain judiciaire, au bénéfice d'une clientèle d'entreprises, de collectivités publiques et autres groupements ou même de simples particuliers confrontés à des problèmes d'organisation patrimoniale. Elle est le **seul syndicat à représenter le Barreau d'affaires**.

L'ACE compte plus de **2000 adhérents** sur tout le territoire national, Métropole et DOM. Ceux-ci élisent un Conseil Régional dans le ressort de chaque cour d'appel. Les présidents de ces conseils se réunissent tous les trimestres en Comité Directeur. Un Bureau National se tient chaque semaine pour un suivi régulier des affaires en cours.

Créée en avril 1992 à l'occasion de la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique, **L'ACE a pour objectif de favoriser le développement de cabinets d'avocats** qui soient structurés et ouverts sur les champs d'activité émergents, et d'asseoir ce développement sur le socle d'une déontologie exigeante.

L'ACE a le souci constant de voir les services rendus par ses membres s'adapter en permanence à l'attente du marché. C'est pourquoi, notamment, **elle accueille en son sein les juristes d'entreprise** au contact desquels se développe une part croissante de l'activité des cabinets d'avocats.

L'ACE est présente dans toutes les instances de la profession : au Conseil National des Barreaux, dans les Ordres, dans les organismes techniques. Les réflexions qu'elle y mène et les propositions qu'elle y exprime sont toutes guidées par la volonté d'aider le Barreau français à développer sa compétitivité, en France et à l'étranger, afin d'offrir aux entreprises et aux autres intervenants de la vie économique, un réseau de compétences élargies, constitué de professionnels parfaitement formés, auxquels le titre d'avocat confère une garantie d'excellence.

L'ACE poursuit aussi une mission scientifique. Par **ses quinze commissions de travail**, (droit des sociétés, droit social, droit fiscal, droit public, droit pénal, etc...), elle agit auprès des Pouvoirs publics sur le cours des réformes et fait des préconisations.

L'ACE, au travers de sa **Section Internationale**, s'ouvre sur les questions touchant la coopération des avocats français avec leurs homologues étrangers et le traitement des dossiers internationaux. Elle est convaincue que la promotion de notre système juridique français est l'une des armes du développement des entreprises françaises à l'étranger.

L'ACE se préoccupe de l'avenir. Sa **Section des Jeunes - ACE-JA** - aide activement les jeunes avocats à s'installer, à concevoir une stratégie et à développer leur cabinet.

L'ACE est **dispensatrice de formations** au travers de nombreux colloques, séminaires, tables rondes, dîners-débats et congrès organisés au cours de l'année. Elle est proche des Universités.

L'ACE, c'est aussi une **revue trimestrielle, un flash mensuel et un site internet** qui informent régulièrement ses adhérents de ses actions et de son actualité.

*L'ACE c'est,
Un syndicat majeur
La force de proposition de la profession
L'avenir en point de mire
Une organisation inscrite dans la durée*

LA SECTION INTERNATIONALE



La Section Internationale est présidée depuis juin 2005 par Christian CONNOR, avocat au Barreau de Paris

Elle est composée de confrères ayant une importante activité de conseil aux entreprises françaises à l'étranger et étrangères en France. Elle a aussi une conception large de l'action syndicale (défense de la profession d'avocat au niveau international, échanges avec des confrères étrangers, promotion des meilleures valeurs et solutions du Droit français). Ce faisant, elle contribue au rayonnement et à l'emploi de nos cabinets,

La Section Internationale a participé ou participe :

- * Aux débats professionnels sur le « legal privilege », la transposition avec les juristes d'entreprise, la préservation internationale du secret professionnel, blanchiment, etc..
- * A la sensibilisation du monde juridique, économique et politique aux actions à mener en faveur du droit Français à l'international
- * A la création de « **la Fondation pour le Droit Continental** » et de **l'Institut Français des Experts Juridiques Internationaux (IFEJI)**,
- * A la réflexion sur le rôle de l'Avocat Conseil en droit des affaires pour réduire la pauvreté dans le monde (comment participer aux réformes efficaces : OHADA, Inde, Madagascar, Chine, etc.)
- * Au développement des relations avec les différents organismes et institutions : Barreau de Paris, CNB, CCBE, DBF, Fondation pour le Droit Continental, IBA, UIA, Association Franco-Chinoise pour le droit économique, AFJE, Cercle Montesquieu, MEDEF,
- * Une réussite majeure, le **séminaire franco-allemand** annuel avec le Deutscher Anwalt Verein (DAV) depuis 1996.
- * Et, sur le même principe :
 - le **séminaire franco/espagnol** dont la première édition se déroula à Madrid en décembre 2006, puis à Paris en 2007, à Barcelone en 2008 et Biarritz en 2010.

- le **séminaire franco/algérien**, dont le premier s'est tenu en avril 2008 à Oran et a donné lieu depuis à la création, par les algériens, de l'AACE – Association Algérienne des Conseils d'Entreprises.
- Le **séminaire franco/italien**, pour la première fois en 2009 à Venise

La Section se réunit environ toutes les cinq semaines pour une réunion/déjeuner, au siège de l'ACE, et organise un **dîner annuel**.

Les précédents présidents ont été **Louis-Bernard BUCHMAN**, **André-Philippe DUPONT-CHAMPION**, **Michel GOUT** et **Marc FRILET**

Paris, juillet 2009

Manifestations 2008/2009/2010

4/6 Avril 2008 – 1^{er} séminaire franco/algérien – ORAN

- *L'Avocat : Acteur économique dans le monde de l'entreprise en France et en Algérie*

30/31 mai 2008 – 12^{ème} séminaire franco/allemand – STRASBOURG

- *La démarche conformité dans l'entreprise – Corporate Compliance*

28 novembre 2008 – 3^{ème} séminaire franco/espagnol – BARCELONE

- *Procédures commerciales et médiation*

13 /14 mars 2009 – 1^{er} séminaire franco/italien – VENISE

- *Secteur des Jeux : entre exigence de sécurité et ouverture à la concurrence*

21/26 avril 2009 – 13^{ème} séminaire franco/allemand – FRANCFORT

- *La compétition des formes de sociétés en Europe : Quelles sont, entre la France et l'Allemagne, les plus attractives ?*

7/8 mai 2010 – 4^{ème} séminaire franco/espagnol – BIARRITZ

- *Point et nouveautés sur la médiation et l'arbitrage*

4/5 juin 2010 – 14^{ème} séminaire franco-allemand – MARGAUX (Bordeaux)

- *Distribution et concurrence*

25/26 septembre - 2^{ème} séminaire franco/algérien – ALGER

Contact : Marie Christine Midavaine : mc.midavaine@avocatline.com



*« Gutenberg n'a pas attendu le développement du marché du livre pour inventer l'imprimerie »-
Nicole Notat*

L'ACE-JA, Association des Avocats Conseils d'Entreprises – Jeunes Avocats regroupe les membres titulaires de l'Association, âgés de moins de quarante ans révolus. Elle est chargée d'identifier les problèmes rencontrés par les jeunes avocats débutants leur carrière dans une structure ou ensuite dans une démarche d'installation seul ou avec d'autres confrères. Elle est chargée d'apporter des réponses appropriées en s'appuyant et participant de manière active aux travaux de réflexion de l'ACE, profitant ainsi de ce lieu d'échange d'expérience, de convivialité et de force de proposition pour faire évoluer nos conditions d'exercice professionnel et nous accompagner dans notre développement.



Clarisse BERREBI, avocat au Barreau de Charente, est la Présidente depuis le 19 mai 2008.

Deux réflexes

1) le réflexe entreprise :

- Le **réflexe management** : en partenariat avec VB Consult : des formations : un parcours du Succès homologué par le CNB pour nous accompagner; des WE sports management : pour développer l'esprit d'équipe et le travail en équipe ; réflexion sur la stratégie de développement du cabinet, optimisation de la formation comme outil au service de la stratégie, positionnement, développement portefeuille client, échange d'expérience...
- Le **réflexe gestion, trésorerie, analyse financière** : en partenariat avec le Club des Jeunes Experts-Comptables, des formations proposées.

2) le réflexe européen :

- les **« journées européennes »** qui reprennent vie à grande vitesse ACE-JA a saisi le TGV Strasbourg en marche. Journées organisées en partenariat avec le CRFPA de Strasbourg : journées de visite, conférence CEDH, au Parlement
- les **amitiés internationales** : franco-espagnoles, franco-italiennes, franco-allemandes....., sources de contacts, de confrontation et de développement d'un réseau.

Trois Objectifs

La connaissance : « **savoir se former** » L'ACE-JA est force de proposition pour la commission Formation de l'ACE pour permettre l'acquisition des deux réflexes. Des partenariats de choix avec l'Université, et les Ecoles de Commerce : notamment cette année le pôle excellence de l'EDHEC pour la performance juridique.

Des outils évolutifs :

- « **savoir s'installer** »
- « **savoir se protéger** » en partenariat avec La Mondiale
- « **savoir communiquer** » en partenariat avec Adwin

Un réseau interprofessionnel : « **savoir écouter et travailler ensemble** » : les Confrères et Juristes d'entreprise tous adhérents à l'ACE : l'ACE-JA une section jeune de l'ACE c'est la possibilité

- d'échanger aussi toutes générations confondues,
- avec les professionnels du droit : jeunes Magistrats, juristes d'entreprise, notaires...
- avec d'autres professionnels notamment par le partenariat créé avec le Club des Jeunes Experts-Comptables,

Communication

- **Dans la presse juridique**
- **Dans la Revue de l'ACE : « Le Réflexe ACE-JA »**
- **Sur le site de l'ACE : www.avocats-conseils.org**

Un état d'esprit

*« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite »
Henry Ford*

La convivialité : - Sport & Management,
- Club d'oenologie

Contact : Sandrine Lagorce : s.lagorce@avocatline.com

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS DE TRAVAIL

Si vous souhaitez faire partie d'une ou plusieurs de ces commissions,
merci de bien vouloir cocher la ou les case (s) correspondante (s)

Nom Prénom.....

Cabinet.....

Adresse.....

Tél..... Email

ACE-JA

Présidée par Clarisse Berrebi

AVOCATS HONORAIRES

Présidée par Anne Charvériat

CONTENTIEUX ET REGLEMENT AMIABLE

Présidée par Thierry Garby

DROIT FISCAL

Présidée par Yann Leclerc

DROITS DE L'HOMME, LIBERTES ET DROIT PENAL

Présidée par Jean-Louis Cocusse

DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Présidée par Nicolas Herzog

DROIT PATRIMONIAL

Co-Présidée par Nicole Courrech-du-Pont et Pierre Berger

DROIT PUBLIC

Présidée par Thierry Dal Farra

DROIT SOCIAL

Présidée par Christophe Ricour

DROIT DES SOCIETES

Présidée par Denis Raynal

DROIT DU SPORT

Présidée par Mary-Daphné Fishelson

ENTREPRISE EN DIFFICULTE

Présidée par Thierry Montéran

FORMATION

Présidée par Bénédicte Bury

SECTION INTERNATIONALE

Présidée par Christian Connor

STRUCTURE D'EXERCICE, ORGANISATION ET QUALITE

Présidée par Chantal Roisné-Mégard

PROCEDURE

Présidée par Emmanuel Raskin

L'adhésion à l'ACE est souscrite soit à titre individuel
soit, pour les associations et sociétés d'exercice, à titre collectif

BULLETIN D'ADHESION

Membre INDIVIDUEL

Exercice du 1^{er} septembre 2009 au
31 août 2010

VOS COORDONNEES

M. Mme Mlle

Date de naissance __ / __ / __

Date d'adhésion à l'ACE __ / __ / __

Nom..... Prénom.....

Dénomination et forme sociale du Cabinet.....

Adresse professionnelle.....

Ville..... Code postal.....

Téléphone..... Fax.....

* E-mail.....

Numéro de TVA.....

Barreau(x) dont vous êtes membre.....

Année(s) d'admission.....

Mention(s) de spécialisations.....

Pour les nouveaux adhérents 2 parrains : Noms des parrains.....

*** Merci d'indiquer clairement votre adresse e.mail la plupart de nos communications s'effectuant par ce moyen**

VOTRE COTISATION

Cette adhésion comprend la cotisation proprement dite, l'abonnement à la revue trimestrielle, l'abonnement à la lettre d'informations mensuelle électronique, votre référencement dans l'annuaire du site www.avocats-conseils.org et votre participation aux diverses Commissions de l'ACE. Elle vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour toutes manifestations et formations organisées par l'ACE.

- | | |
|--|-----------|
| <input type="checkbox"/> Avocat à partir de 8 ans d'inscription au Barreau | 444 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Avocat 4 à 7 ans d'inscription au Barreau..... | 222 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Avocat 1 à 3 ans d'inscription au Barreau..... | 58 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Avocat Honoraire..... | 58 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Juriste d'entreprise..... | 144 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Juriste de Cabinet, étudiant | 10 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Cotisation volontaire – Membre bienfaiteur..... | |

VOTRE REGLEMENT

Par virement bancaire Code banque : **30003** Code guichet : **03270** Numéro de compte : **00050394186**

Clé : **71** Domiciliation agence **Société Générale Paris Ternes** IBAN : **FR76 3000 3032 7000 0503 9418 671** - BIC – ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Par chèque : libellé à l'ordre de l'ACE et payable en euros.

Une facture vous sera adressée à réception (TVA à 19.60 %).

A titre indicatif les cotisations syndicales sont déductibles fiscalement.

BULLETIN D'ADHESION
A TITRE COLLECTIF
Exercice du 1^{er} septembre 2009 au
31 août 2010

VOS COORDONNEES

Date d'adhésion à l'ACE __ / __ / __

Dénomination et forme sociale du cabinet.....

Statut :

- SCP
- SELAFA
- SELARL
- SELAS
- Association
- Partnership
- Autre.....

Régime Fiscal :

- Impôt Société
- BNC Engagements
- BNC Encaissements

Adresse professionnelle.....

Ville.....

Code postal.....

Téléphone.....

Fax.....

E-mail du cabinet

Numéro de TVA.....

Barreau(x) dont vous êtes membre

Pour les nouveaux adhérents 2 parrains : Noms des parrains.....

VOTRE COTISATION

Cette adhésion comprend la cotisation proprement dite, l'abonnement à la revue trimestrielle, l'abonnement à la lettre d'informations mensuelle électronique, votre référencement dans l'annuaire du site www.avocats-conseils.org et votre participation aux diverses Commissions de l'ACE. Elle vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour toutes manifestations et formations organisées par l'ACE.

Le tarif dégressif ne s'applique que si la personne morale adhère au nom de tous ses associés. A défaut d'adhésion pour la totalité des associés, le taux réduit dont bénéficient les stagiaires n'est pas applicable.

Adhésion Collective : LISTE DES AVOCATS

	NOM et prénom	* Adresse e.mail	Date de Naissance	Année d'Inscription au Barreau	Mention de Spécialisation	Cotisations TTC Dont TVA : 19,60 %
						EUROS
1						444
2						278
3						278
4						278
5						278
6						278
7						278
8						278
9						278
10						278
11						216
12						216
13						216
14						216
15						216
16						216
	STRUCTURE				MEMBRE BIENFAITEUR	

En cas de noms supplémentaires, merci de les ajouter sur une feuille séparée

TOTAL TTC A PAYER =

--

*** Merci d'indiquer clairement votre adresse e.mail, la plupart de nos communications s'effectuant par ce moyen**

VOTRE REGLEMENT

- Par virement bancaire** Code banque : **30003** Code guichet : **03270** Numéro de compte : **00050394186**
Clé : **71** Domiciliation agence **Société Générale Paris Ternes** IBAN : **FR76 3000 3032 7000 0503 9418 671**
BIC – ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**
- Par chèque : libellé à l'ordre de l'ACE et payable en euros. Une facture vous sera adressée à réception (TVA à 19.60 %). A titre indicatif les cotisations syndicales sont déductibles fiscalement.**

Notez déjà

XVIIIème CONGRES – 2010



LA BAULE

21 et 22 octobre



Didier Fournis

Président du Congrès

